

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire par conférence téléphonique de la Société de transport de Lévis, tenue le **trente et un août deux mille douze à 11h 30.**

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Jean-Pierre Bazinet, Vice-président
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
M. Jean-Luc Daigle, Administrateur
M. Mario Fortier, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur
M. Serge Côté, Administrateur
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.

SONT ABSENTES :

Mme Janet Jones, Administratrice
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A

-ORDRE DU JOUR-

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Concordance et courte échéance pour le financement des règlements d'emprunt numéros 89, 90, 92, 94 et 96
 3. Adjudication du financement des règlements d'emprunt numéros 89, 90, 92, 94 et 96
 4. Levée de l'assemblée
-

1.- Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2012-116-

Il est proposé par Monsieur Mario Fortier
appuyé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet

et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour de l'Assemblée extraordinaire du vendredi 31 août soit adopté tel que lu.

Adoptée. –

2.- Concordance et courte échéance pour le financement des règlements d'emprunt numéros 89, 90, 92, 94 et 96

RÉSOLUTION 2012-117-

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Lévis souhaite emprunter par billet un montant total de 1 447 900 \$

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
89	1 077 500 \$
90	198 500 \$
92	37 336 \$
94	34 317 \$
96	100 247 \$
Total :	1 447 900 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis :

Il est proposé par Monsieur Jean-Luc Daigle
appuyé par Monsieur Serge Côté

et résolu unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU' un emprunt par billet au montant de 1 447 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 89, 90, 92, 94 et 96 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par Monsieur Michel Patry, président et Monsieur Jean-François Carrier, trésorier ;

QUE les billets soient datés du 5 septembre 2012 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

5 septembre 2013	255 100 \$
5 septembre 2014	262 900 \$
5 septembre 2015	270 800 \$
5 septembre 2016	279 200 \$
5 septembre 2017	287 700 \$ (à payer en 2017)
5 septembre 2017	92 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Société de transport de Lévis émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 5 septembre 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 92, 94 et 96, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.-

3.- Adjudication du financement des règlements d'emprunt numéros 89, 90, 92, 94 et 96

RÉSOLUTION 2012-118-

Il est proposé par Monsieur Michel Turner
appuyé par Madame Marjorie Guay

et résolu unanimement

QUE la Société de transport de Lévis accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Lévis pour son emprunt du 5 septembre 2012 au montant de 1 447 900 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéro 89, 90, 92, 94 et 96 au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

255 100 \$	2,78000 %	5 septembre 2013
262 900 \$	2,78000 %	5 septembre 2014
270 800 \$	2,78000 %	5 septembre 2015
279 200 \$	2,78000 %	5 septembre 2016
379 900 \$	2,78000 %	5 septembre 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

Adoptée.-

4. - Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2012-119-

Il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Bazinet
appuyé par Monsieur Mario Fortier

et résolu unanimement

QUE l'assemblée soit levée.

Le président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois